



Formation Audit Conseil

AUTORISATION DE CONDUITE

PEMP

Cat 1A-1B ; 2A-2B (uniquement en Intra) ; 3A-3B
Formation Initiale ou Recyclage

DUREE :

2 jours pour la formation initiale 2 catégories maximum

1 jour pour la formation recyclage

6 personnes maximum

PUBLIC :

Tout salarié de + de 18 ans

Etre médicalement apte à la conduite

Maîtrise orale et écrite de la langue française

Etre obligatoirement muni des

Equipements de Protection Individuelle (EPI) : tenue de travail, gants et chaussures de sécurité pour réaliser la mise en pratique de ce stage

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

Moyens humains : formateur expert dans le domaine

NOTRE PLUS SMV ACADEMY :

Notre formateur vous accompagne, avant, pendant et après la formation.

THEORIE

- ▶ La réglementation : normalisation et textes de la sécurité sociale
- ▶ Les obligations du constructeur
- ▶ Les obligations de l'employeur
- ▶ La responsabilité du conducteur
- ▶ Classification et technologie
 - Les différentes catégories de PEMP (caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients)
 - Les différents organes de la PEMP
 - Caractéristiques de PEMP : les principaux risques (renversements dû au vent, à la nature du sol, à la surcharge, chute, heurt, électrisation...)
 - Les règles de stabilité et de mise en œuvre
 - Les règles de conduite, de circulation et de stationnement
- ▶ Sécurité
 - Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur du travail, nature du travail
 - Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques
 - Connaître les organes de sécurité, les vérifications et les entretiens courants à effectuer
 - Connaître les consignes ou les manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

PRATIQUE

- ▶ Adéquation : effectuer l'examen de l'adéquation
- ▶ Vérification : contrôler visuellement l'état de la PEMP
- ▶ Conduite et circulation
- ▶ Déplacement et positionnement
- ▶ Les manœuvres de secours
- ▶ La fin de poste

VALIDATION DES CONNAISSANCES

Vérification des connaissances en vue de leur délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

NOTA

L'autorisation de conduite n'est pas certifiée par un organisme testeur.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Conduire une nacelle dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et le matériel.
- Intégrer les règles de sécurité.

V1. 9/2/2023